



HBH71 HANDBALL HAZEBROUCK



Règlement :
« LOTO GEANT avec partie SCOOTER et VOITURE »
Commission Jeunes du Handball Hazebrouck 71
Le 02 Février 2020

ARTICLE 1 :

L'association HBH 71 d'Hazebrouck, et notamment sa commission jeunes, situé Salle Henri Desbuquois 42 Avenue De Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK, organise :

Le 02 février 2020 un « LOTO GEANT avec deux parties spéciales « SCOOTER et VOITURE » dont le lot principal est une voiture de marque CITROEN C1. L'intégralité des bénéficiaires de ce Loto servira au financement du projet « Jeunes » du HBH71

ARTICLE 2 :

Ce « LOTO GEANT avec parties SCOOTER et VOITURE », est toutefois conditionné à une participation de joueurs minimale fixée à 600 joueurs sur une pré-inscriptions (réservations), le nombre de places maximum de joueurs étant limité à 1000 joueurs pour l'après-midi.

ARTICLE 3 :

Les pré-réservations des planches de 6 à 12 grilles s'effectuent à compter du 09 novembre 2019. À la permanence du Club – Salle Henri Desbuquois, 42 avenue Du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK. Dates et heures des préventes consultables sur le site et Facebook du HBH71.

ARTICLE 4 :

Les pré-réservations seront validées avec le paiement correspondant à l'achat des planches de grilles. Un bon de retrait sera remis pour attester cette transaction – un bon de retrait par planche achetée.

ARTICLE 5 :

Les planches de grilles seront délivrées le jour du LOTO contre remise des bons de retrait afin d'éviter la tricherie et l'attente devant la salle. Le jour du LOTO, un système de stand sera mis en place pour l'échange des bons de retrait contre les planches de grilles.

ARTICLE 6 :

L'ouverture des portes aura lieu à 12h30 pour les personnes qui ont déjà leurs bons.
Pour les personnes n'ayant pas fait de pré-réservation, un stand commercialisera les planches.

ARTICLE 7 :

Les planches de 6 et 12 grilles permettent de participer aux parties standards puis aux 2 parties spéciales « SCOOTER puis VOITURE »
Seuls les planches de grilles délivrées le jour du LOTO peuvent servir aux différentes parties.

ARTICLE 8 :

L'achat de planche pour les différentes parties pourra se faire pendant toute la manifestation (à condition qu'ils en restent).

ARTICLE 9 :

Seules les planches remises par l'Association et sa commission Jeunes du HBH seront déclarées utilisables pour cette manifestation. Toute planche ne correspondant pas à la couleur et la série dont l'identification sera précisée en début de jeu, seront considérées comme nulles pour toute la journée.

ATTENTION : les grilles sont sur des planches colorées – planche de 6 ou 12 grilles INDIVISIBLE, toute planche qui se trouvera découpée ou divisée sera annulée pour toutes les parties.

ARTICLE 10 :

Au préalable, une personne de la salle viendra vérifier sur scène la présence de toutes les boules du jeu du N°1 au N°90.

Pour toutes les parties, les consignes seront répétées par l'animateur des jeux.

- 1- Un lot pour la première ligne complète
- 2- Un lot pour deux lignes complètes sur la même grille
- 3- Un lot pour une grille complète

Parties Spéciales Scooter et Voiture : Un lot pour une grille complète

ARTICLE 11 :

Pour chaque partie, un seul gagnant (ex-aequo possible voir article 13). Celui-ci doit impérativement se signaler avant l'annonce de la boule suivant en levant la main et criant très fort « LOTO ou autre cri distinctif » en direction de la scène. Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a bien été entendu sinon à refaire la même opération. A défaut, son tour serait perdu.

ARTICLE 12 :

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, voire la grille gagnante, du ou des gagnants ou ex-aequo sous peine de nullité.

ARTICLE 13 :

En cas d'ex-aequo, le gagnant est désigné par tirage d'un jeton numéroté dans un sac opaque. Celui des ex-aequo qui aura le plus petit numéro sera déclaré « Gagnant du lot mis en jeu »

ARTICLE 14 :

Pas de démarquage avant d'y avoir été invité par l'animateur des jeux présent sur la scène, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

ARTICLE 15 :

Parties spéciales : SCOOTER et VOITURE : Celles-ci se dérouleront en deux parties, la première grille complète sera désignée gagnante pour le scooter et la deuxième grille complète sera désignée gagnante pour la voiture.

- Toutes les règles concernant les articles 11,12,13,14 s'appliquent.

Pour toutes les parties :

- Si le GAGNANT a réglé par chèque sa ou ses planches, l'association se réserve le droit de contrôler la validité de son mode de règlement avant de lui remettre son lot.

ARTICLE 16 :

La voiture et le scooter seront livrés chez le concessionnaire lors d'une remise officielle. Les frais de mise à la route de la voiture et du scooter restent à la charge du gagnant, qui effectuera les démarches auprès des fournisseurs.

ARTICLE 17 :

En cas d'annulation des parties spéciales SCOOTER et VOITURE (vente inférieure à 600 planches), le loto standard sera maintenu.

ARTICLE 18 :

En aucun cas, les produits remis à titre de gain pour les différentes parties de ce « LOTO GEANT SCOOTER ET VOITURE » ne pourront donner droit à une contrepartie en : espèces, chèque ou avoir de marchandises.

ARTICLE 19 :

Le fait de participer à cette après-midi « LOTO GEANT » implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

ARTICLE 20 :

Tous les litiges seront réglés par l'association organisatrice et notamment son responsable Monsieur Laurent Olivier, président du hbh71.

ARTICLE 21 :

Toutes les informations et données personnelles que vous pourriez nous transmettre sont destinées à l'organisation du « LOTO GEANT scooter et voiture » de l'association des Jeunes du HBH71 qui est

responsable du traitement de celles-ci et s'engage à en préserver la confidentialité. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et à l'organisation de cette manifestation. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Association HBH71 Commission Jeunes, 42 Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 59190 HAZEBROUCK.

ARTICLE 22 :

À tout moment, la commission « Jeunes » du HBH71 se réserve le droit de modifier ou d'annuler la présente manifestation.

ARTICLE 23 :

Les lots indiqués restent indicatifs, si l'organisateur venait à ne pas pouvoir fournir les lots indiqués, un lot de valeur équivalente serait alors donné. Les lots doivent obligatoirement être pris et retirés de la salle à la clôture des jeux.

ARTICLE 24 :

Les bénévoles de l'association sont autorisés à participer à ce loto géant

ARTICLE 25 :

Une buvette et une restauration sont prévues sur place (boissons, crêpes, sandwiches, ...) Il est interdit de ramener dans la salle sa propre nourriture et ses boissons.

Loto conforme à la législation des lotos traditionnels. Loto non échangeables et non remboursables. Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez Joueurs Info service au 09.74.75.13.13 de 8h à 2h (appel non surtaxé)